

FARO
593 route du Villaret
74210 FAVERGES SEYTHENEX

Faverges le 5 avril 2023

Aux adhérents de l'association FARO

**Objet : Assemblée générale du 23 avril 2023
suivie du repas des adhérents**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale de FARO qui aura lieu le dimanche **23 AVRIL 2023 à 10h à la Salle Polyvalente de FAVERGES-SEYTHENEX.**

L'assemblée générale sera suivie du repas des adhérents de l'association.

Le repas préparé par Philippe Traiteur consistera en:

- . Salade gourmande au saumon fumé maison ;
- . Filet de poulet rôti et ses pâtes avoine à la crème aux champignons fromages de Savoie ;
- . Ambassadeur aux fraises ;
- . Café.

Une participation de 10 EUR est demandée à tout adhérent qui prendra le repas.

L'association FARO prendra en charge le surplus du prix du repas et offrira les boissons (pot de l'amitié à l'issue de l'assemblée, et boissons du repas).

Les membres du bureau de l'association ont fixé à **11 EUR par personne le montant de l'adhésion pour l'année 2023.**

Pour assister à cette journée vous voudrez bien vous munir d'un stylo.

Afin de nous permettre d'organiser cette journée, de passer la commande auprès du traiteur, et d'installer la salle polyvalente, vous voudrez bien nous faire savoir si vous viendrez ou non à cette assemblée générale et si vous participerez au repas en retournant **pour le 17 AVRIL prochain au plus tard** à l'adresse suivante :

- **Serge ou Corine PERNET-COUDRIER, 122 chemin des Prés du Biel, Le Noyeray,
74210 FAVERGES SEYTHENEX,**

le coupon ci-après accompagné du chèque libellé à l'ordre de FARO

Vous pourrez obtenir tous renseignements complémentaires en vous adressant :

- soit par mail à l'adresse suivante : **faro@faverges-roncobello.fr**
- soit par téléphone auprès de Serge (**07.83.51.08.61**) ou Colette (**06.15.25.90.56**).

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

- Rapports moral et financier 2022 de l'association ;
- Projets pour 2023 ;
- Election du bureau ;
- Modification du siège de l'association ;

- Questions diverses.

Le bureau est actuellement composé de 7 membres (le maximum prévu par les statuts est de 9) :

- Nadine MILESI, Colette THIAFFAY-GRAND-JEAN, Serge PERNET-COUDRIER sont membres sortants ; Tous trois se représentent ;
- Françoise KLEMENCIC, Alain CHAFFAROD, Corine PERNET-COUDRIER, Roselyne LOBRY.

Si un adhérent souhaite rejoindre le bureau il devra faire connaître sa candidature si possible pour le 17 avril prochain.

Il est rappelé que selon les statuts de FARO : "Pour postuler, il faut s'engager à s'investir pour l'organisation, la gestion, les démarches nécessaires au fonctionnement de l'association."

Tout adhérent qui ne pourra pas assister à l'assemblée générale pourra se faire représenter en complétant, datant et signant le pouvoir ci-après (qui pourra être recopié sur papier libre si nécessaire), et qu'il retournera aussitôt par voie postale, pour le 17 avril prochain à :

- **Serge ou Corine PERNET-COUDRIER, 122 chemin des Prés du Biel, Le Noyeray, 74210 FAVERGES SEYTHENEX.**

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos amicales salutations.

Pour le bureau : Colette THIAFFAY-GRAND-JEAN

FARO - Assemblée générale du 23 AVRIL 2023 suivie du repas des adhérents

A renvoyer pour le 17 avril 2023 au plus tard à :

- Serge ou Corine PERNET-COUDRIER, 122 chemin des Prés du Biel, Le Noyeray, 74210 FAVERGES SEYTHENEX.

Je soussigné(e) : M

(Compléter les cases du tableau vous concernant, et le pouvoir s'il y a lieu).

Participerai à l'A.G. de FARO du 23.04.2023	OUI	NON
Souhaite reprendre mon adhésion pour 2023 : Je peux régler dès maintenant ma cotisation (11 EUR) en joignant un chèque libellé à l'ordre de FARO (*)		
Participerai au repas des adhérents de FARO du 23.04.2023	OUI	
	Je joins un chèque de 10 EUR libellé à l'ordre de FARO. (*)	
	NON	

(*) Adhésion et participation au repas adhérents pourront être réglées au moyen d'un seul chèque. Pour les couples, chaque membre complètera le tableau mais il ne pourra être établi qu'un seul chèque pour toutes les sommes dues (cotisation 11 EUR/personne, repas (10 EUR/personne).

POUVOIR DE REPRESENTATION à l'A.G. de FARO du 23 AVRIL 2023 si je ne peux pas y assister

Je soussigné(e) : M

Donne pouvoir de me représenter à l'assemblée générale de FARO du 23 AVRIL 2023, et de prendre part aux décisions et aux votes, à :

- M

Mon mandataire (que j'aurai pris soin d'informer au préalable, afin d'être assuré(e) de sa présence à cette assemblée générale).

Fait à

Signature (précédée de « BON POUR POUVOIR »)

Le